



Le 8 novembre 2022

Procès-verbal __ Copie de résolution _X_

À une séance ordinaire _X_ extraordinaire __, ajournée __, du conseil tenue le 7 novembre 2022 et à laquelle est présente la mairesse, Anik Corminboeuf et les conseillers suivants :

- Raymond Malo - Mario Pelletier - Jacques Sirois - Hervé Voyer – Andrew Caddell - Christian Drapeau

formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Anik Corminboeuf

Madame Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

RÉSOLUTION NUMÉRO 22.11.269

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL - ANNÉE 2023 « MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA »

22.11.269 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer

APPUYÉ PAR Mario Pelletier

ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront les lundis et/ou mardis qui débiteront à 20H00 :

→ 9 janvier	6 février
→ 6 mars	3 avril
→ 8 mai	5 juin
→ 3 juillet	7 août
→ 11 septembre	2 octobre
→ 6 novembre	4 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

(Signée) Anik Corminboeuf, mairesse

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

Le 8 novembre 2022

Mychelle Lévesque, dir. gén. & greff. trés.



Kamouraska | 67 avenue Morel | Québec | G0L 1M0 | 418 492-6523
www.kamouraska.ca | Facebook : Municipalité de Kamouraska

